



## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée : 0% maximum

Frais de sortie : 0% maximum

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée.

### Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants : 2.17% estimé

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la partie « Frais et commissions » du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet [www.cholet-dupont-am.fr](http://www.cholet-dupont-am.fr).

### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance : N/A

\* Le montant des frais courants indiqué ici est une estimation. Le rapport annuel de la SICAV pour chaque exercice reprendra le détail des frais exacts.

## Performances passées

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances ne sont pas stables dans le temps.

Les performances de Europa One présentées ici sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais du fonds.

La devise de référence est l'euro.

## Informations pratiques

**Dépositaire** : Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A

**Information** : les informations sur l'OPCVM sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion et sur le site internet [www.cholet-dupont-am.fr](http://www.cholet-dupont-am.fr).

**Valeur liquidative** : la valeur liquidative du fonds est quotidienne, elle est disponible sur simple demande et sur le site internet [www.cholet-dupont-am.fr](http://www.cholet-dupont-am.fr).

**Fiscalité** : la législation fiscale luxembourgeoise peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle. Ce fonds est éligible au PEA et aux contrats d'assurance-vie en unités de compte.

**Responsabilité** : la responsabilité de Cholet Dupont Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient

trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Cette SICAV est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Cholet Dupont Asset Management est une Société de Gestion de Portefeuille agréée par la France sous le n°GP98009 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de CDAM <http://www.cholet-dupont-am.fr/cholet-dupont-asset-management/>. La politique inclut une description de la manière dont sont calculés les rémunérations et avantages et l'identité des personnes en charge de leurs attributions. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 04/02/2022